

# Dopage : les amateurs dans le viseur

## Contrôles antidopage : + 11 % en 2015

**I**l y a eu 1.275 contrôles antidopage réalisés en 2015 dans le sport, toutes disciplines confondues. Soit 128 de plus que l'année précédente. Cette année, l'accent a été placé sur la détection des tricheurs dans le sport amateur.

Ils peuvent avoir lieu n'importe où et n'importe quand, au niveau amateur comme professionnel. Les contrôles antidopage visent aussi bien les joueurs de tennis, que les footballeurs, les cyclistes que les bodybuilders et même les golfeurs. C'est dans les compétitions de cyclisme que le nombre le plus important de contrôles a été réa-

**En 2015, 34% des  
contrôles  
antidopage ont  
été effectués sur  
des sportifs  
amateurs**

lisé, devant le badminton et l'athlétisme.

En 2015, sans prendre en compte les deux dernières semaines de décembre, 1275 contrôles ont été effectués en Fédération Wallonie-Bruxelles. Soit 11 % de plus qu'en 2014.

\* Des joueurs de football profes-

sionnels ont déjà témoigné anonymement au sujet du dopage dans le monde du football professionnel belge. Quatre témoins avaient affirmé avoir vu des joueurs de première division utiliser des produits dopants», s'inquiète la députée Virginie Defrang-Firket (MR), qui a interpellé le ministre René Collin (cdH).

La cellule antidopage avait déjà bien pris en compte cette inquiétude en renforçant la lutte contre le dopage au niveau amateur.

### 12 CONTRÔLES POSITIFS

« En 2015, 34 % des contrôles ont été effectués « hors compétition » (sur des amateurs). Contre 28 % en 2014 », analyse le docteur Anne Daloz, directrice de la cellule antidopage. « C'est le résultat d'une volonté claire de notre part. Et cela explique en grande partie pourquoi le nombre de résultats anormaux (contrôles antidopage positifs) chute de 50 % cette année. Les analyses hors compétition ne ramènent quasi rien. »

Car, même si les statistiques ne sont pas encore complètes, on ne dénombre cette année que 12 contrôles positifs. 5 résultats anormaux ont notamment été constatés en boxe, avec la présence de stimulants, de cannabis ou encore d'anabolisants. Un cycliste a également été contrôlé positif à la testostérone. À titre de comparaison, on dénombrait 24 contrôles positifs en 2014. Et même 91 en 2009 où 18 body-

builders et 12 footballeurs en salle s'étaient fait pincer.

Au niveau amateur, une partie des sportifs testés est tirée au sort. Ils peuvent également être contrôlés car leur attitude est suspecte ou parce que leurs tests précédents ont révélé un résultat atypique. « Le plan de répartition des contrôles de la Fédération Wallonie-Bruxelles tient également compte des statistiques de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et des cas positifs des années antérieures pour mieux cibler les contrôles et les rendre les plus efficaces possible », précise le ministre René Collin (cdH) dans sa réponse à la députée Virginie Defrang-Firket.

### PASSEPORT BIOLOGIQUE

Chez les pros et dès 2016, la donne devrait cependant changer avec l'instauration du passeport biologique. Le nombre de tests effectués devrait diminuer tout en permettant, paradoxalement, d'obtenir de meilleurs résultats. En effet, ce fameux passeport permettra, sur base d'éventuelles variations des paramètres biologiques d'un athlète, de réaliser des contrôles ciblés et d'entamer une procédure en cas de constat de violation des règles antidopage. Il ne s'appliquera qu'aux sportifs d'élite et devrait concerner environ 50 sportifs en Communauté française. L'étau se resserre pour les tricheurs. ●

ADRIEN DE MARNEFFE

**Sanctions plus lourdes**

# Les dopés interdits dans les salles de sport

La chasse aux bodybuilders dopés, pratique relativement répandue mais peu sanctionnée en Wallonie et à Bruxelles, va s'accroître. « Actuellement, si nous nous rendons dans une salle pour faire des contrôles et que nous faisons un « strike », les sanctions sont difficiles à prendre », regrette Anne Daloze,

directrice de la cellule antidopage. « Mais avec le décret « fitness », dont on espère qu'il sera mis en application en 2016, la donne devrait changer. La commission disciplinaire pourra désormais sanctionner ces personnes avec des amendes financières ou des suspensions de compé-

tition (parfois à vie). Une liste à accès limité reprendra même le nom des dopés, ce qui permettra de les interdire de se rendre dans certaines salles. Le gérant d'un club de tennis ou de foot pourra même consulter cette liste et s'en servir pour refuser l'inscription d'un nouveau membre. » ●